



LES CARACTÉRISTIQUES DE MA PRIMERÉNOV' 2020

Ouverte depuis le 1er janvier 2020, MaPrimeRénov' est devenue la principale aide de l'Etat à la rénovation énergétique. Elle remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique et Habiter Mieux Agilité.

De janvier à septembre 2020, cette aide était réservée aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes. À partir du 1er octobre, elle devient accessible à l'ensemble des propriétaires et copropriétaires dans le cadre de France Relance pour un dépôt des dossiers à compter du 11 janvier 2021.

Les travaux sont éco-conditionnés.

Le montant de la prime est forfaitaire et calculé en fonction du gain écologique des travaux. Les bénéficiaires en connaissent le montant avant de démarrer leurs travaux. Il sera versé en une fois à la fin de ceux-ci. Une avance peut être accordée afin de régler l'acompte des travaux.

À RETENIR

13 600

ménages modestes et très modestes ont bénéficié de (France : 141 143)

45M€

d'aides MaPrimeRénov' (France : 570M€)



8% part du montant de l'aide en Occitanie sur le total national

Pour un nombre de ménages représentant **10%** de la population nationale



128M€ total des travaux subventionnés

à hauteur de 60% en moyenne -
Principales aides : MPR et CEE (94%)

REPARTITION DES AIDES

Catégorie de revenu



66%

ménages très modestes

34%

ménages modestes

Type de logement



98%

de maisons



2%

d'appartements

1€

d'aides

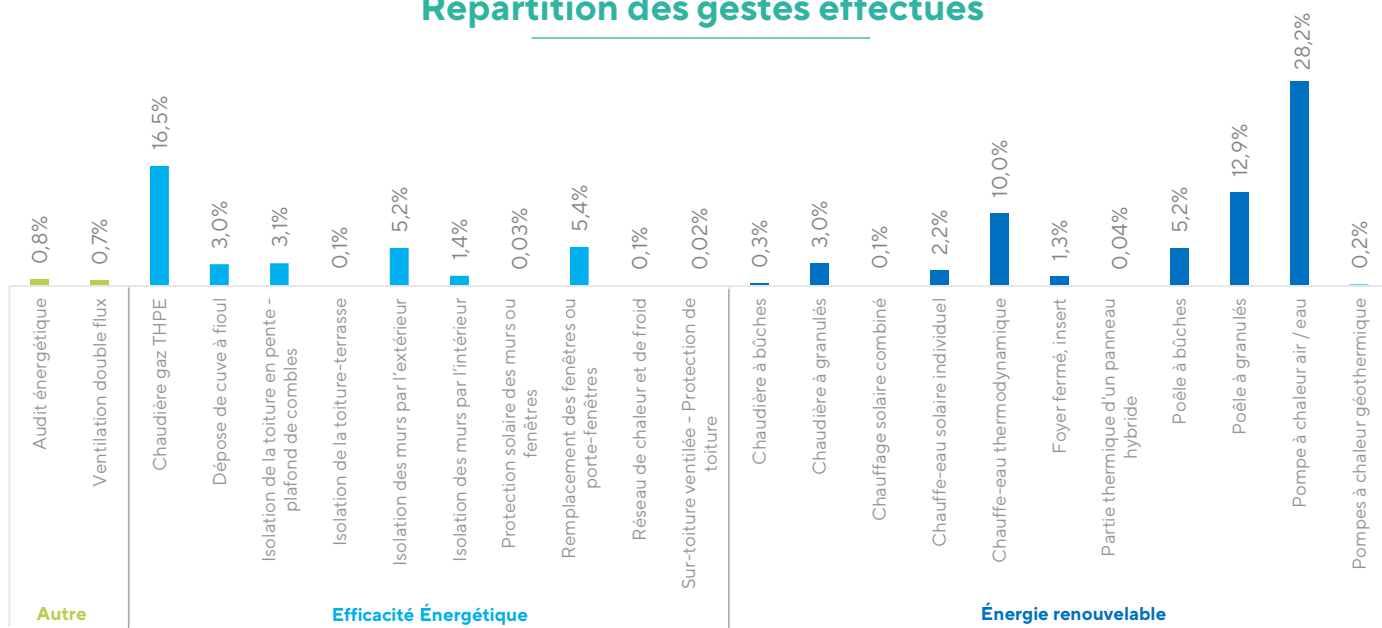
2,8€

de travaux générés

Sur l'année 2020, les travaux se sont déroulés pour des maisons et des **ménages très modestes** (déciles 1 et 2).

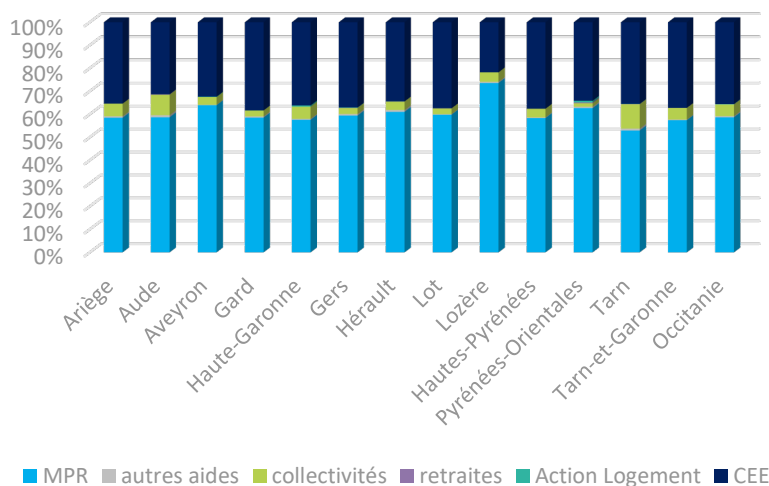
MA PRIMERENOV'

Répartition des gestes effectués

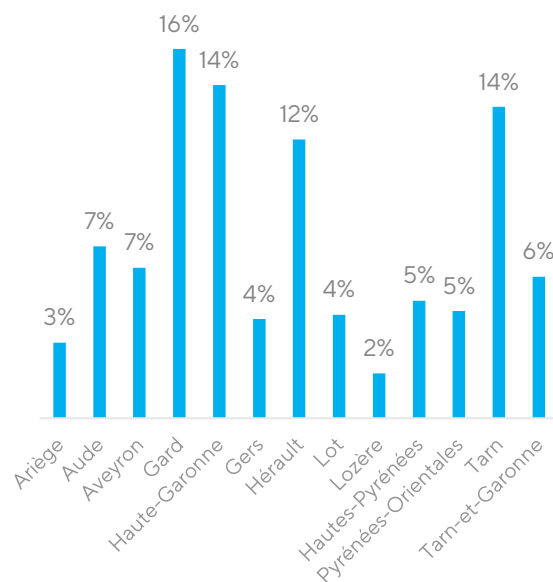


DANS LES TERRITOIRES

Répartition des différentes aides



Répartition des dossiers MPR



Rappel : En 2019, 6 943 ménages avaient bénéficié du dispositif Habiter Mieux Agilité auxquels il faut ajouter le stock de 2019 engagés en 2020, soit 1 919 ménages supplémentaires.

En Occitanie, **15% des propriétaires** dont les ressources sont comprises entre les déciles 1 à 3 (moins de 15 280€ de revenu) habitent dans des logements dont le DPE est égal à **F ou G**.

Sources : extraction ANAH au 27/01/2021, SDES, Traitement CERC Occitanie